

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 29 août 2022
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Préavis N° 2022/50
Rapporteur : M. Marius DISERENS

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/50 concernant la levée de l'opposition pour la servitude de passage public à pied dans le secteur En Clémenty,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. de constituer une servitude de passage public à pied sur la parcelle N° 511, selon le plan de la servitude annexé au présent préavis ;
2. de prendre acte que le projet de constituer une servitude de passage public pour tous véhicules est abandonné ;
3. de lever l'opposition de la PPE Haute-Combe, propriétaire de la parcelle N° 3587 et copropriétaire de la parcelle N° 500, ainsi que des copropriétaires composant cette PPE.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 52 oui, 17 non et 6 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 30 août 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



La Secrétaire :